

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'y resta que deux ans, soit de 1918 à 1920, ses occupations personnelles le réclamant tout entier. Enfin, de 1925 à 1929, il siégea au Grand Conseil où ses collègues avaient d'emblée reconnu en lui un « débatter » de premier ordre. M. Ch. Coigny occupa aussi, pendant quelques années, un siège de juge au Tribunal de district et faisait partie de la Confrérie des Vignerons en qualité de membre du Conseil.

D'après la *Feuille d'Avis de Vevey*.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et Association des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne.

Les pistes artificielles de patinage.

La maison *Sulzer, S. A.* à Winterthur sollicitée de présenter devant la section vaudoise S. I. A. et l'Association des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne une conférence sur le sujet : « Les pistes artificielles de patinage », délégua M. *Gysin*, ingénieur.

Ces pistes très développées de nos jours aux Etats-Unis, où elles revêtent habituellement l'aspect de constructions couvertes, sont, chez nous, par contre, aménagées en plein air. Leurs dimensions et la disposition des constructions annexes, la qualité de la glace varient énormément selon l'usage principal auquel elles sont destinées : patinoire publique, piste de hockey ou de curling. Le projet doit généralement être conçu de façon à satisfaire simultanément à ces divers besoins. Le conférencier consacra la plus grande partie de son temps à la description de la patinoire artificielle de Bâle qui doit être considérée comme un exemple du genre¹.

Le mode de construction auquel l'on s'est arrêté actuellement consiste à refroidir par circulation de saumure à -10° environ une dalle de béton soigneusement isolée du sol et sur laquelle l'eau gèle.

La mise en place de multiples tubes métalliques dans la dalle présente certaines difficultés et doit être faite de façon à permettre la dilatation des divers éléments et le contrôle en tout temps de leur parfaite étanchéité.

¹ Voir la description de cette patinoire dans le *Bulletin technique* du 10 novembre 1934. — *Réd.*

On doit compter, dans le dimensionnement des installations frigorifiques, avec des apports de chaleur provenant du sol, de l'atmosphère, de la pluie et du brouillard. L'action de ces divers facteurs pouvant varier énormément au cours d'une même journée, il a paru d'emblée nécessaire de prévoir un dispositif accumulateur de froid, permettant d'assurer l'exploitation quel que soit le temps, sans avoir besoin de pousser la consommation d'énergie électrique aux heures où les tarifs pourraient être le plus haut. Cette solution permet, en outre, de tolérer une capacité plus faible des machines frigorifiques.

Les sociétés exploitant les pistes artificielles de patinage se sont demandé si, durant les six mois d'été, il ne serait pas possible d'utiliser les installations frigorifiques à d'autres fins. La combinaison de patinoire avec des entrepôts frigorifiques ou la fabrication de glace destinée aux besoins domestiques (armoires frigorifiques) n'ont pas donné jusqu'à ce jour de bons résultats chez nous.

Grâce aux nombreux clichés présentés aux auditeurs, ces derniers purent saisir toutes les particularités intéressantes de ce genre d'ouvrage et être persuadés du succès de notre industrie en cette matière.

D. BRD.



CHARLES COIGNY

CARNET DES CONCOURS

Le Comité pour l'érection d'une fontaine en souvenir d'Auguste Forel, au parc de Valency, à Lausanne, ouvre un concours entre les architectes et sculpteurs suisses.

Le jury est composé de MM. *E. Peytrequin*, président, membre du comité ; *R. Lugeon*, sculpteur à Lausanne ; *H. Haller*, sculpteur à Zurich ; *F. Gilliard*, architecte à Lausanne ; *E. Virieux*, architecte à Lausanne ; *A. Laverrière*, architecte à Lausanne, suppléant.

On peut se procurer le programme au Bureau de l'Architecte du plan d'extension de Lausanne, Escaliers du Marché N° 2, à Lausanne.

Voir page 10 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES — AFFAIRES A L'ÉTUDE

Le dégraissage et le nettoyage des métaux.

Les conjonctures économiques que nous traversons nous contraignent toujours davantage à l'emploi de méthodes de travail susceptibles d'économiser le temps et l'argent. Or, au nombre des opérations parfois très onéreuses il faut compter le nettoyage-dégraissage des pièces de machines et le dégraissage des métaux préalablement à certains traitements métallurgiques ou galvaniques.

Jusque tout dernièrement, le nettoyage des métaux et objets « gras » était pratiqué tout à fait empiriquement. On se tirait d'affaire tant bien que mal à l'aide de solvants organiques ou d'alcalis caustiques, sinon au moyen d'un rudimentaire nettoyage mécanique incommode autant qu'insuffisant. Le moyen le plus efficace de nettoyer les métaux rapidement et à fond est de les traiter dans un bain bouillant de soude ou de potasse caustique. Mais cette méthode présente le grave inconvénient d'attaquer fortement le métal et les mains qui le manipulent et de perdre rapidement son pouvoir dégraissant du fait de la saponification des graisses. En outre, après le traitement au bain bouillant de soude ou de potasse, les objets en métal doivent être très minutieusement rincés, en vue de prévenir la corrosion. Aussi, quand il s'agit de métaux « sensibles », tels que l'aluminium, le silumin, le zinc, etc., seuls les solvants organiques, d'un emploi souvent dangereux et cher, entraînent en ligne de compte.

Mais, le tableau changea, lors de l'apparition du produit P_3 , élaboré par une maison suisse, car son action est complètement dépourvue de nocivité pour les métaux parce qu'au lieu de les dégraisser par le processus chimique de saponification, il les nettoie par le processus physique d'émulsification. Ce P_3 est une poudre blanche qu'on utilise en solution aqueuse, à 2-5 %. C'est à chaud, à l'ébullition, que cette solution déploie sa pleine puissance dégraissante. Les avantages qu'accuse ce produit sont, notamment :

1. Pouvoir dégraissant très énergique ;
2. Ménagement des objets traités ;
3. Absence de tout danger d'explosion et d'incendie, d'où grande sécurité de service ;
4. Innocuité absolue ; le P_3 , étant exempt d'acide, est dépourvu de propriétés corrosives, même aux hautes concentrations ;
5. Aucun dégagement d'odeur, même à l'ébullition, ni de vapeurs nocives ;
6. Utilisable pour tous les traitements de dégraissage et de nettoyage des métaux les plus divers, alliages et objets travaillés.

La solution de P_3 ne « s'épuise » que très lentement, peut être utilisée plus longtemps que nombre d'autres produits similaires. Autre propriété heureuse : les objets traités se recouvrent d'un mince film qui, les mettant à l'abri de l'oxygène de l'air, les protège, un certain temps, contre la corrosion.